
Texte révisé
19 février 2003

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION POUR TOUS

soumis par le Président du Comité de préparation du SMSI

Note explicative

Cette note donne, à l'intention des participants au PrepCom-2, une brève explication de l'origine et de l'objet du document ci-joint intitulé "L'information et la communication pour tous".

Grâce à l'appui et à l'orientation apportés par le Bureau du SMSI et à l'aide très compétente du Secrétariat pour la Suisse et du Secrétariat exécutif, le Président du Comité préparatoire a convoqué une réunion d'un groupe d'experts au mois de décembre. Ce groupe a aidé le Président à élaborer un document officiel visant à aider le PrepCom-2 dans ses premières délibérations sur un projet de déclaration et de plan d'action.

Les membres du groupe d'experts ont tous été choisis et invités à participer à la réunion par le Président du PrepCom. Ils ont été choisis en fonction de leurs connaissances dans le domaine de la société de l'information et dans un souci d'équilibre géographique. Ils ont participé à cette réunion à titre personnel et non pas en tant que représentants de leur pays, de leur région ou de leur employeur.

Le document ci-joint contient les résultats de la réunion du Groupe d'experts. Il a été préparé sous l'autorité et la gouverne du Président, à partir des résultats de la réunion officieuse que le Sous-Comité 2 a tenu en septembre et des contributions adressées au Secrétariat exécutif. Il s'agit d'un "document en cours d'élaboration" qui sont venus étoffer avant la deuxième réunion du Comité de préparation les résultats de toutes les Conférences régionales du SMSI. Il est présenté au PrepCom-2 comme document interne sans statut officiel, destiné à faciliter les discussions du PrepCom-2 sur un projet de déclaration et de plan d'action.

Adama Samassékou
Président, Comité préparatoire du SMSI

Proposition de document d'orientation pour le PrepCom-2

(Document officiel visant à faciliter la tâche du PrepCom-2 en l'aidant dans ses premières délibérations sur un projet de déclaration et de Plan d'action, soumis par le Président du Comité de préparation)

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION POUR TOUS

Une société mondiale de l'information intégrée est une société où tout le monde, sans distinction, a les moyens de créer, de recevoir, de partager et d'utiliser librement informations et connaissances pour son épanouissement économique, social, culturel et politique.

Le Sommet mondial sur la société de l'information donne l'occasion historique de mettre en oeuvre cette vision des choses.

En mobilisant le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication, dans tous les domaines de la vie, nous pouvons trouver des réponses nouvelles et mieux adaptées aux problèmes vitaux qui se posent de longue date telles que la lutte contre la pauvreté et la création de richesse ainsi que l'équité et la justice sociale.

La connaissance a toujours été au centre des efforts de l'homme et des progrès qu'il a réalisés. Mais aujourd'hui, plus que jamais, la connaissance et l'information sont la source fondamentale du bien-être et du progrès. Notre capacité individuelle à créer et à partager des connaissances est devenue l'élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir.

De nos jours, l'accroissement spectaculaire - en volume, rapidité et ubiquité - des flux d'information, rendu possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, a déjà provoqué de profonds changements dans les exigences et les attentes, qu'il s'agisse de l'Etat, des entreprises, de la société civile ou des particuliers.

La révolution de l'information et de la communication n'en reste pas moins encore au stade de l'enfance. L'immense potentiel qu'ont les TIC d'améliorer la productivité et la qualité de la vie est une grave question pour de nombreux pays en développement, qui risquent d'être laissés pour compte.

Confrontées à des défis complexes et en évolution constante, toutes les parties prenantes ont des choix fondamentaux à faire. De nouvelles formes de solidarité et de coopération, de nouveaux modes d'organisation sociale et économique et de nouvelles façons de penser s'imposent.

Afin de traduire la rhétorique de la révolution de l'information et de la communication en une croissance équitable et un développement durable à l'échelle mondiale et afin de mettre en oeuvre le potentiel que détiennent les TIC pour donner aux personnes les moyens dont elles ont besoin, toutes les parties prenantes doivent assumer pleinement leurs nouveaux rôles et leurs nouvelles responsabilités.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être considérées comme un instrument et non pas comme une fin en soi.

Dans toutes les régions du monde, on constate que l'information et les connaissances sont très efficacement mises au service de l'épanouissement individuel et du développement collectif. Dans le cadre du Sommet, les participants feront partager leurs exemples de réussite et de meilleures pratiques. Ainsi, ils contribueront à réduire les disparités, y compris au niveau de la "fracture numérique".

Pour exploiter au mieux une situation inédite avantageuse pour toutes les parties, il faut dès maintenant prendre des mesures concrètes et conclure des engagements sur le plan international.

Principes fondamentaux

Les TIC peuvent être un outil de développement extraordinairement utile. Les problèmes liés à l'information et à la connaissance devront s'inscrire dans une vaste problématique sociale privilégiant les objectifs de développement et les politiques sectorielles et intersectorielles. Les objectifs de développement du Millénaire approuvés par l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies constituent à cet égard un bon cadre méthodologique et politique applicable à l'utilisation des TIC.

Le Sommet devrait encourager l'adoption de grands principes à tous les niveaux (mondial, régional, national, local/personnel) et mobiliser l'appui de tous les partenaires concernés dans un esprit de consensus et de solidarité.

Ces grands principes sont les suivants:

- 1) L'accès à l'information et la libre circulation de l'information sont des droits fondamentaux de la personne humaine.
- 2) Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle essentiel dans la création de la société mondiale de l'information et contribuent pour beaucoup à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité dans le monde; si l'on veut parvenir à réduire la fracture numérique, il convient de recenser les possibilités du numérique, de les rendre accessibles à tous et de promouvoir l'accès universel, à un coût abordable.
- 3) Pour être pleinement efficace, la société de l'information doit reposer sur un cadre propice et transparent, entre autres sur le plan politique, juridique et réglementaire, favorisant notamment l'investissement et la concurrence.
- 4) Dans l'environnement en pleine mutation qui caractérise la société de l'information, il est impératif de développer en permanence les ressources humaines; l'éducation, la formation et les initiatives visant à promouvoir la science, la technologie et l'innovation doivent être encouragées.
- 5) La société de l'information ne peut se concevoir sans diversité culturelle et linguistique; la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local peuvent être encouragés par l'établissement d'un bon équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs d'informations. La création et l'utilisation répandue de contenus locaux contribueraient à une amélioration du flot d'information entre les pays et entre les régions.

- 6) La société civile, les entreprises et l'esprit d'entreprise ont un rôle essentiel à jouer pour mettre l'information et les connaissances au service du développement socio-économique durable. Les Etats ont un rôle de tout premier plan à jouer dans la conduite de ce processus en créant un environnement qui soit propice, en améliorant la fourniture des services publics et en favorisant la conclusion de partenariats avec les autres parties prenantes.
- 7) La société de l'information devrait contribuer à améliorer la vie de tous les habitants de la planète. L'utilisation qui est faite des TIC doit donc promouvoir la démocratie, la transparence, la responsabilisation et la bonne gouvernance.
- 8) La collaboration de partenaires multiples dans le cadre de partenariats nationaux, régionaux et mondiaux est un élément clé de la réalisation des objectifs de la société de l'information.
- 9) L'intégration et le développement de l'autonomie sont des caractéristiques et des objectifs fondamentaux de la société de l'information. Les jeunes et les femmes en particulier, doivent être reconnus comme jouant un rôle moteur dans l'édification de cette société et doivent se voir donner des moyens en conséquence. Une attention particulière doit également être portée aux groupes désavantagés, marginalisés, voire vulnérables. La connectivité est indispensable à la création d'une société mondiale de l'information intégrant tous les individus à égalité.
- 10) La confiance et la sécurité sont essentielles au bon fonctionnement de la société de l'information. Les utilisateurs des réseaux de communication et d'information et les médias doivent recevoir des garanties, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée et la confidentialité.
- 11) Il faudrait encourager l'établissement de stratégies pour estimer l'incidence qu'auront les TIC sur l'environnement et y remédier. Par ailleurs, les possibilités qu'offrent les TIC devraient être mises à profit pour contribuer à la protection de l'environnement.
- 12) Il faudrait tenir compte en encourageant le développement des TIC des particularismes de toutes les régions et de tous les pays, qu'ils soient géographiques, démographiques ou culturels. Une attention particulière devrait être accordée aux PMA, aux petites îles et aux pays sans littoral.

Grands objectifs

Pour traduire ces principes en mesures concrètes, il faut encourager l'utilisation de produits, réseaux, services et applications fondés sur les TIC qui auront un impact mesurable sur le développement social, et en particulier sur la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. A cette fin, il faut mettre en place un cadre propice à la participation de tous les partenaires, afin de stimuler la créativité et d'attirer les investissements à tous les niveaux.

1 Intégrer les technologies de l'information et de la communication dans le développement

Les objectifs de la Déclaration du Millénaire seront atteints plus rapidement si l'on exploite pleinement les potentialités de ces technologies. Les principaux domaines qui appellent des mesures sont les suivants:

- formation assistée par les TIC (y compris la formation en ligne);
- cybersanté;
- cybergouvernement;
- e-business;

- utilisation des TIC pour remédier aux catastrophes;
- développement des capacités de production des TIC;
- autres secteurs (agriculture, population, environnement, météorologie, etc.).

2 Promouvoir la diversité culturelle et linguistique, l'élaboration de contenu local et le développement de médias locaux

Le développement durable passe par la diversité culturelle et suppose qu'un contenu local soit diffusé en diverses langues par l'intermédiaire des médias. A cet égard, il convient:

- de promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans le contexte de l'utilisation universelle des TIC;
- d'encourager, promouvoir et préserver cette même diversité sur les réseaux de communication, en particulier sur l'Internet et par la promotion de réseaux large bande;
- d'assurer la création, la diffusion et la préservation d'un contenu fondamental dans les différentes langues actuellement utilisées;
- de préserver le patrimoine culturel;
- de donner les moyens de créer un contenu de qualité;
- de veiller à la création sur les réseaux de communication d'un contenu fondamental adapté aux besoins locaux et aux attentes des utilisateurs;
- de veiller à la préservation et à l'utilisation des savoirs traditionnels et indigènes;
- de promouvoir les échanges de contenu local pour une meilleure compréhension;
- de promouvoir l'intégration novatrice de différents médias acheminant des services d'information, y compris en mode interactif;
- de collaborer avec les médias en vue de familiariser le public avec les TIC.

3 Renforcer les capacités humaines

Il est important d'élaborer des stratégies globales et prospectives de renforcement des capacités, qui permettront aux êtres humains d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour exploiter les potentialités de la société de l'information. Les objectifs sont les suivants:

- renforcer les capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles par le biais de la gestion et du développement des ressources humaines;
- permettre à davantage de personnes de tirer parti des TIC grâce à l'éducation, à la formation professionnelle et au renforcement des capacités institutionnelles;
- promouvoir des programmes, structurés ou non, de mise en valeur des compétences dans le secteur des TIC;
- renforcer les capacités pour la formation de spécialistes en matière de TIC;
- promouvoir un enseignement, de base et avancé, en TIC pour créer une masse critique de main-d'oeuvre spécialisée;
- créer des centres locaux de formation aux TIC, en collaboration avec tous les partenaires;
- mettre en valeur les capacités de recherche et de développement dans le secteur des TIC, y compris en ce qui concerne les produits et services;
- créer ou moderniser les réseaux électroniques permettant aux scientifiques de partager plus largement leurs connaissances;

- lancer de vastes campagnes de vulgarisation sur les avantages des TIC pour le développement durable;
- organiser des programmes de sensibilisation pour les dirigeants.

4 Elargir les perspectives du numérique en généralisant l'accès et la connectivité et en développant les infrastructures

Les progrès des TIC offrent des chances exceptionnelles de jouer sur l'effet multiplicateur pour élargir l'accès et renforcer la participation de toutes les communautés et de tous les groupes sociaux, dont la qualité de la vie sera ainsi améliorée. Les objectifs à cet égard sont les suivants:

- desservir toutes les communautés et tous les groupes sociaux;
- élaborer un programme mondial visant à assurer une connectivité durable à chaque village et à chaque communauté et à élargir l'accès aux TIC, en privilégiant les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement;
- créer des centres communautaires d'information et de communication, en particulier en zone rurale ainsi que dans les régions éloignées ou isolées;
- assurer l'accès équitable de tous, notamment des femmes et des jeunes, aux services d'information et de communication;
- répondre aux besoins spéciaux des handicapés, des personnes âgées, des peuples indigènes et des migrants, en encourageant le développement de technologies, d'applications et de contenu adaptés à leurs besoins;
- doter les utilisateurs finals d'équipements terminaux faciles à utiliser et bon marché;
- donner aux petites et moyennes entreprises et aux entrepreneurs locaux les moyens d'utiliser les TIC;
- donner à tous les habitants de la planète accès aux TIC (service/accès universels);
- généraliser l'emploi des TIC, et les rendre accessibles, entre autres financièrement, aux communautés mal desservies;
- réduire le coût moyen de l'accès aux services d'information et de communication, en particulier dans les pays en développement, les pays dont l'économie est en transition, les petits Etats insulaires en développement et les pays les moins avancés;
- concevoir les réseaux de la prochaine génération;
- mettre au point des programmes permettant de décrire et de quantifier l'ampleur de la fracture numérique et évaluer celle-ci périodiquement, y compris au moyen d'indicateurs de connectivité communautaire;
- établir et publier un "rapport sur le développement des TIC dans le monde";
- administrer le spectre des fréquences radioélectriques dans l'intérêt public et général, conformément aux législations et réglementations nationales pertinentes et aux accords internationaux régissant la gestion des fréquences.

5 Créer un environnement propice

Il est nécessaire de créer un environnement transparent, concurrentiel et fiable, qui permette d'exploiter au maximum les avantages économiques et sociaux des technologies de l'information et de la communication. Dans cette optique, il convient:

- de formuler et mettre en oeuvre des stratégies nationales et internationales efficaces d'expansion et de développement des TIC;

- d'adopter des politiques et des stratégies qui attirent les investissements d'infrastructure et élargissent, à un prix abordable, l'offre de service à toutes les populations, en particulier celles des régions mal desservies;
- d'adopter des politiques et des stratégies visant à promouvoir une concurrence saine et loyale dans l'offre de produits et de services liés aux TIC;
- d'encourager les pays en développement à participer utilement aux forums internationaux chargés de prendre des décisions en matière de TIC et de faciliter les échanges d'expériences;
- d'élargir la participation de tous à la gouvernance de la société de l'information, y compris de l'Internet;
- de mettre en place, à l'échelle internationale et régionale, un cadre juridique et réglementaire fiable, stable et transparent en vue de l'édification de la société de l'information;
- d'élaborer des politiques et des stratégies favorables à la création de marchés ouverts et concurrentiels dans le secteur du commerce en ligne;
- de renforcer les capacités de ressources humaines et celles des organismes chargés de la réglementation, notamment dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés, en ce qui concerne la régulation nationale et les engagements en faveur de l'accès aux marchés internationaux;
- de promouvoir les initiatives visant à établir un équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs d'informations.
- de travailler à l'établissement de normes internationales, ouvertes, souples et compatibles; cet objectif revêt une grande importance pour tous les pays, si on veut qu'ils puissent tirer le plein parti de la technologie, ainsi que du contenu et des services correspondants;
- d'encourager le développement ou la mise en oeuvre, selon le cas, de logiciels en libre accès ainsi que de normes ouvertes pour le travail en réseaux TIC;
- de procéder à un examen, si besoin, des dispositions légales pertinentes en vue de déterminer, puis de supprimer les obstacles qui empêchent les entreprises d'utiliser les TIC, particulièrement dans les domaines des cyberaffaires et de l'authentification (protection des données, imposition, droits de douane, sécurité, droits de propriété intellectuelle, sphère privée, responsabilité juridique des fournisseurs de services Internet, contenu illicite et dommageable, systèmes de paiement électronique, protection du consommateur, juridiction, droit applicable et mécanisme de résolution des différends).

6 Etablir des partenariats et mobiliser des ressources dans la perspective de la société de l'information

Il faut établir de nouveaux partenariats entre partenaires des secteurs public et privé, hiérarchiser les priorités et intégrer les technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'aide publique au développement (APD) et dans les plans nationaux et régionaux de lutte contre la pauvreté; il faut aussi mieux coordonner la prise d'initiatives multilatérales et bilatérales. Les objectifs seront les suivants:

- rassembler les différents acteurs des secteurs public et privé et de la société civile pour qu'ils nouent des partenariats visant à organiser et mettre en oeuvre des projets et activités dans le domaine des TIC;
- encourager les chercheurs et les universitaires à élaborer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes au service des TIC et du développement et les soutenir dans leurs efforts;

- créer de nouvelles formes de partenariat dans le cadre desquelles tous les acteurs joueraient un rôle actif et responsable dans la prise de décisions en ce qui concerne l'organisation et la mise en oeuvre d'activités en rapport avec les TIC, l'idée de départ étant d'affecter des responsabilités précises en relation avec la généralisation de l'utilisation des TIC;
- faire naître des opportunités à partir des difficultés économiques actuelles du secteur des TIC, par le biais d'initiatives communes et tournées vers l'avenir;
- créer un cadre de référence pour les initiatives et visant à faire progresser la société de l'information;
- rôle d'avant-garde dans des domaines des TIC choisis.

7 Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC

Il est nécessaire de fiabiliser et de sécuriser l'utilisation des TIC pour en généraliser l'utilisation et améliorer la confiance des utilisateurs. A cette fin, il convient:

- de protéger la confidentialité des données et les intérêts des consommateurs;
- de fiabiliser les transactions électroniques et le commerce en ligne;
- d'élaborer des normes techniques mondiales et régionales susceptibles de faciliter la mise en oeuvre et l'utilisation des TIC;
- d'améliorer la qualité des réseaux mondiaux et régionaux et d'en maintenir l'interconnectivité et l'interopérabilité;
- de traiter les problèmes liés à la convergence entre TIC et radiodiffusion;
- de renforcer la coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité;
- de créer des mécanismes adaptés visant à faire mieux connaître l'importance de la sécurité des réseaux d'information et de communication et des ressources dont dispose la communauté internationale dans ce domaine;
- d'analyser les menaces (réelles et potentielles) qui pèsent sur la sécurité de ces réseaux, notamment en ce qui concerne le piratage informatique et les virus informatiques sur l'Internet et réfléchir aux méthodes et moyens visant à y remédier;
- d'améliorer les échanges d'informations techniques et la coopération internationale dans le domaine de la sécurité des réseaux d'information et de communication;
- de renforcer les efforts visant à:
 - a) évaluer la sécurité de l'information, y compris les ingérences préjudiciables dans les systèmes d'information et de télécommunication et les ressources correspondantes, ou l'utilisation illégale de ces systèmes et ressources;
 - b) élaborer des méthodes et créer des organisations susceptibles de remédier d'urgence aux incidents impliquant la sécurité et de faciliter le partage des informations et des moyens techniques disponibles pour les incidents impliquant la sécurité;
 - c) envisager, à long terme, l'élaboration d'une convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.

8 Protéger les libertés fondamentales

Face au développement sans précédent des TIC, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour renforcer l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Il faut donc:

- mettre en oeuvre des dispositions juridiques garantissant l'accès à l'information et le droit du public à l'accès à l'information;
- élaborer sur le plan national un cadre juridique sur la liberté d'expression;
- appliquer le droit de la communication et de l'information dans le cyberspace;
- élargir à l'Internet la portée des déclarations internationales concernant la liberté d'expression;
- encourager l'existence de médias indépendants et pluralistes.

Annexe

Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises

- 1) Voici quelques exemples de mesures qui pourraient être prises:
 - création d'un télécentre dans tous les villages du globe d'ici 2010;
 - établissement d'une connexion dans tous ces villages d'ici 2010 et création de points d'accès communautaires d'ici 2015;
 - établissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015;
 - établissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010;
 - desserte par un réseau hertzien de 90% de la population mondiale d'ici 2010 et de 100% d'ici 2015;
 - création d'un site web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.
- 2) Elaborer pour tous les pays des **cyberstratégies** nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines.
- 3) Lancer un projet "**Global Digital Compact**", qui constituerait un nouveau modèle de partenariat et de dialogue entre les représentants des pouvoirs publics et ceux d'organismes non gouvernementaux; ce modèle serait fondé sur la division du travail et des responsabilités ainsi que sur la communauté d'intérêts; les partenaires s'efforceraient conjointement d'atteindre des objectifs de développement dans le secteur des TIC (par exemple, création par les Etats d'un cadre réglementaire adapté et d'avantages fiscaux, accès à la technologie et généralisation d'applications simples, lancement par des organisations non gouvernementales de campagnes de sensibilisation, travail au niveau communautaire, etc.) (*un modèle fondé sur les relations institutionnelles existe déjà à l'UIT, qui assure des fonctions de coordination*).
- 4) Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du **développement des TIC** qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un **rapport sur le développement des TIC**; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre (*l'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.*).
- 5) Rédiger, puis publier, pendant la phase du Sommet qui se déroulera à Genève, un "**manuel recensant les bonnes pratiques et les exemples de réussite**". Ce manuel rassemblerait des contributions de tous les partenaires, présentées de façon concise et persuasive, et serait réédité à intervalles réguliers afin de pouvoir être utilisé en permanence comme outil de partage d'expériences.

- 6) **Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus**, (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.
 - 7) Revoir les **programmes** des écoles primaires et secondaires dans tous les pays (dans un délai de trois ans), afin d'aider ces établissements à relever les défis de la société de l'information.
 - 8) Créer les conditions techniques (en matière de logiciels et de matériels) qui permettraient à toutes les **langues** du monde d'être présentes et utilisées sur l'Internet.
-